

pour nos affaires nous fait perdre plus de deux cent mille francs, ce que j'avais été prévu de la base considérable du Foncier et de la Hollandaise... Enfin... Mais, en tout cas, rien n'est perdu si, courrier par courrier, vous m'envoyez cela; car il y a beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne le Mobilier de plus en plus, et tous les renseignements que j'ai recueillis me font espérer un gros bénéfice. J'attends avec impatience.

Tout ce qu'il était possible de faire a été fait; interpellation d'accord avec le ministre qu, au dernier moment, s'est à moitié retourné — article dans le Figaro d'hier. — article en première page dans le Courrier de France, etc., etc.

Maintenant, quelle sera l'impulsion sur la Bourse? J'adhère à Paul et B... de s'en informer et ils doivent vous écrire. J'aurai même à ce sujet, dans plus de compétence pour savoir ce qui s'y dit et ce qu'on fait que moi.

Ci-joint les notes du Journal officiel. L'interpellation dont il est question dans cette lettre ne peut être que celle de M. Pascaul Duprat sur la situation des petites compagnies de chemins de fer.

J'ai reçu votre lettre. Si je ne vous ai pas écrit, c'est que Paul, que j'ai vu tous les jours, s'est chargé de vous envoyer à cha pa courrier une lettre explicative. Je ne l'ai pas vu hier; mais avant-hier, lorsqu'il m'a annoncé que vous lui aviez donné l'autorisation d'agir pour vous je lui ai dit de liquider le Foncier — et il m'a promis de le faire. Je ne suis donc pas inquiet sur la hausse, vous devez être paré. Je suis très-occupé en ce moment et je fais tous mes efforts pour vous sortir et moi également du pétrin où nous sommes tombés d'une façon inexplicable (sic) par suite de quiproquos.

M. Francisque Ordinaire a renoncé à plaider; il s'est borné à faire passer au tribunal une petite note dont nous ignorons le contenu. Le jugement sera rendu samedi.

Les fonds secrets

Au lendemain de la sortie de M. Jules Simon du ministère, le bruit a couru que l'ex-ministre de l'intérieur avait, pendant les premiers mois de l'année 1877, absorbé la presque totalité des fonds secrets, soit deux millions.

L'affirmation de fait ayant succédé à la rumeur, et des chiffres ayant été donnés par plusieurs journaux parisiens, M. Jules Simon s'est décidé à faire démentir le fait dans son journal, l'Echo universel. D'après cette rectification, M. Jules Simon, non seulement n'aurait pas absorbé la presque totalité des sommes allouées au service de son ministère, mais encore ses dépenses n'auraient pas atteint le quart du budget annuel, et il aurait laissé à son successeur plus de quinze cent mille francs.

Or, voici ce que répond aujourd'hui le correspondant du Journal de Bruxelles, qui, le premier, avait donné la nouvelle dont il s'agit :

M. Jules Simon a fait démentir dans son journal l'Echo universel, l'information particulière que je vous avais adressée dans une de mes dernières correspondances et que le journal le Pays a reproduite. M. Jules Simon assure qu'il n'a pas dépensé seize cent mille francs de fonds secrets en trois mois et demi, mais seulement trois cent mille francs. J'affirme l'exactitude absolue du renseignement que je vous ai donné et que je tiens de source authentique. M. Jules Simon a disposé sur les deux millions de fonds secrets de treize cent mille francs pour le service de la presse et de la propagande républicaine par voie de brochures, correspondances, etc.; en outre, trois cent mille francs ont été employés à des dépenses de police générale.

Je pourrais entrer dans des détails circonstanciés sur ce chapitre, je m'en abstiens. Je répète ce que je vous ai déjà dit à cet égard : la grosse dépense pour M. Jules Simon c'était l'entretien du Petit Parisien, dirigé alors par M. Schœrb. J'ajoute que, parmi les autres dépenses de presse, figurait une certaine correspondance dont je tairai le nom pour le moment et dont le rédacteur, que je pourrais nommer, touchait trois mille francs par mois, — rien que cela, sur les fonds secrets. Ce n'est pas M. Massicaut, ex-directeur du service de la presse au ministère de l'intérieur, qui démentira ce point. Il sait et l'on sait tous les désagréments et difficultés que cette correspondance lui a causés par suite des combinaisons qui sont intervenues à son égard.

Entre ces deux affirmations, il y aurait bien un témoignage à invoquer pour dégrader la vérité de ces ténérès; mais il ne nous appartient pas de le faire; et d'ailleurs la délicatesse, la hauteur de sentiments de l'homme d'Etat qui pourrait fournir ce témoignage l'empêcheraient de le produire. Mais il sera curieux de voir quelle réponse M. Jules Simon opposera à cette accusation catégorique.

Les journaux de Paris publient et nous reproduisons des pièces qui seraient de nature à faire croire aux défaillances de quelques-uns des membres du parti républicain « qui n'ont pas su mettre tous les actes de leur vie d'accord avec leurs principes », suivant la belle expression de la République française. Elles sont extraites d'une correspondance de M. Ordinaire, député du Rhône, avec un banquier auquel il s'était associé pour des spéculations de Bourse.

On y trouve l'affirmation de rapports intimes qui auraient existé entre M.

Philippart et plusieurs députés de la gauche; personne n'ignore que M. Philippart, de nationalité belge, en même temps qu'il organisait en France des entreprises qui devaient aboutir à la ruine des obligataires, préparait en Belgique, pour le réseau des lignes du prince Henri, un consortium dont faisait partie, comme cela a été publiquement constaté, M. Bleischeröder, banquier de M. de Bismarck à Berlin.

Ce sont là des révélations que nous avons accueillies, nous aussi, « avec douleur », car rien n'est plus pénible, rien n'est plus humiliant pour un pays que d'apprendre qu'il peut y avoir dans les Assemblées législatives appelées à se prononcer sur les questions qui touchent aux plus graves intérêts, dans les commissions chargées de les étudier, des hommes uniquement préoccupés de spéculations que chacun peut qualifier.

Sur tous ces points, la République française est bien obligée d'être d'accord avec nous, dit le Français, et nous sommes d'accord avec elle jusque-là, mais seulement jusque-là.

La République française trompe ses lecteurs lorsqu'elle s'exprime ensuite de manière à leur faire croire que M. Ordinaire est un visionnaire, que tout est d'invention dans sa correspondance.

La vérité est que M. Ordinaire est un ignorant qui comprend mal les choses dont il parle et dont on lui parle, mais doit-on en conclure que ces choses sont purement imaginaires?

Il est bien certain, en effet, que les projets présentés par M. Christophe portant rachat de lignes dont la plupart, telles que celles d'Orléans à Rouen et de la Vendée, étaient tombées dans les mains de M. Philippart, ont donné lieu, jusqu'au jour où ils sont venus en discussion devant la Chambre des députés, aux spéculations les plus exagérées; on a coté les actions des Charentes en août et septembre 1876, jusqu'à 520 francs; et les obligations de la Vendée ont atteint le cours de 280 francs, et celles de la Compagnie d'Orléans à Rouen, qui sont aujourd'hui à 55, se sont élevées à l'époque que nous indiquons jusqu'à 180 francs.

Tous ceux qui étaient au courant des projets de rachat, des traités préparés et qui pouvaient apprécier les difficultés qu'il y avait à en obtenir l'approbation, ont pu acheter, pour les revendre à des cours élevés, des valeurs qui depuis sont tombées dans un complet discrédit.

Il y a donc eu matière à spéculation; il y a eu spéculation. M. Ordinaire est un de ceux qui ont essayé d'en profiter et qui n'y ont pas réussi. Tous ceux qui se donnent la peine de lire, comme dit la République française, l'ont su et le savent parfaitement, et c'est en vérité se moquer d'eux et de tout le monde que de venir dire aujourd'hui que M. Ordinaire a « inventé des combinaisons qui n'ont jamais existé que dans son imagination de joueur poursuivant la veine ».

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 10 juillet 1877.

Le Moniteur universel annonçait hier soir, que la préparation de la liste des candidatures patronnées par l'Administration était à peu près terminée. Il y a, je crois, un peu d'exagération dans cette affirmation. En réalité, je crois savoir que le travail n'est, ou du moins n'était hier matin, terminé que pour une trentaine de départements. Il est peu probable qu'on en ait fini avant la fin de la semaine.

En vue de la période électorale à la veille de s'ouvrir, un grand nombre de comités conservateurs de province réclament l'envoi sous forme de brochure des discours de MM. de Broglie, de Fourton, Paris et Brunet. Il est fâcheux de constater qu'il n'a pu jusqu'ici leur être donné satisfaction, alors qu'au contraire, les gauches font imprimer sous forme de brochures les discours de leurs orateurs. L'attention de la direction de la presse ayant été très-vivement appelée sur ce fait, il y a lieu de penser qu'on va prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux vœux dont je viens de vous parler.

Toujours, à propos des élections on a fait remarquer l'article publié hier par le Moniteur universel sous ce titre : Le parti orléaniste et dans lequel de véritables avances sont faites au centre gauche, puisqu'il est dit que le centre droit ne songerait pas à faire acte d'opposition au régime actuel, si on lui faisait une place parmi ses défenseurs et que tout ce que réclame le centre droit, c'est la faculté de former la droite du parti républicain. Or, tandis que cet article était publié, une correspondance de l'Indépendance belge, rédigée sous l'influence de M. Jules Simon, déclarait que les membres du centre gauche refusaient absolument de se séparer de la gauche et de l'extrême gauche qui avaient leurs fidèles alliés et que c'était folie que d'espérer rien de semblable. J'ai lieu de croire qu'en cette circonstance la correspondance de l'Indépendance belge est bien informée. On pourra détacher quelques membres du centre gauche, mais point le parti lui-même. Cela paraît absolument indiscutable.

Plusieurs journaux annonçant que les membres du Conseil d'Etat et divers fonctionnaires se sont réunis au ministère de la justice pour délibérer sur la rédaction d'une consultation relative au colportage. Je crois savoir que cette nouvelle est inexacte et que la réunion dont on parle n'a pas eu lieu.

On sourit un peu dans le monde politique de l'empressement avec lequel la

République française a « lâché » ce matin M. Ordinaire. Le député de Lyon est sous le coup d'assez désagréables révélations. Comme le dit la République française elle-même. M. Ordinaire profitait de sa situation personnelle et de ses relations pour agiter à la Bourse. Il est probable que la République Française aurait passé sous silence les « faiblesses » de M. Ordinaire, si, au procès que fait à celui-ci son associé, il n'aurait été produit des lettres engageant gravement la responsabilité de M. Gambetta. Il y a dans cette affaire, certains côtés mystérieux qui auraient grand besoin d'être éclaircis. En tous cas, voilà un des 363. M. Ordinaire dont la réélection est fort compromise. Il est vrai que comme député représentant un des arrondissements de Lyon, il est assez probable qu'il sera remplacé par un radical aussi accentué, mais moins connu que lui.

On parle de nouveau d'un voyage du maréchal. Il est exact qu'en principe il a été décidé que le président de la République ferait une excursion, mais en ce qui touche l'itinéraire à suivre, il n'y a encore rien de fixé.

Je ne crois pas qu'il soit question comme le prétendent quelques journaux de gauche de la prochaine publication d'un mouvement préfectoral. Le journal le Peuple a été saisi ce matin à l'imprimerie. Cette mesure a été prise, dit-on, à raison d'un article de M. Jules Lermina, qui signe Thomas Vireloque.

(Autre correspondance)
Paris, le 10 juillet 1877.

Vous aurez été aussi surpris que moi d'apprendre, par le journal républicain le Temps, l'intention où serait M. G. le comte de Chambord de publier un manifeste approuvé par les princes d'Orléans, et dont la feuille républicaine indiquait hier soir, tout au long, le but, le sens et presque la teneur.

Sans insister sur les détails, je me borne à déclarer au Temps qu'il a accueilli une nouvelle de pure invention. J'ajoute que ses fournisseurs feraient œuvre de bon goût en ne mêlant pas à leurs imaginations un nom auguste et des personnalités éminemment respectables.

Allez où vous voudrez aujourd'hui, vous entendrez dire que le gouvernement vient enfin de fixer la date des élections générales. Et partout aussi, on vous affirmait que ces élections n'auront pas lieu en octobre, non plus en septembre, non plus même dans la seconde quinzaine d'août, mais... le 5, c'est-à-dire dans 25 jours.

Je n'ai pas pu vous dissimuler ce bruit singulier, puisqu'il est le bruit de tout Paris; mais je me hâte d'ajouter que je n'y attache aucune créance.

Convoquer les électeurs le 5 août, c'est presque matériellement l'impossible. Cela suppose l'apparition du décret demain ou après demain.

Cela suppose encore toute la besogne préparatoire de l'Administration achevée. Cela suppose enfin tous les groupes conservateurs d'accord, tous les candidats choisis.

Je sais bien qu'un journal industriel du soir annonce l'achèvement de tout ce travail, ou peu s'en faut. Mais je crois qu'il convient de rectifier son renseignement dans une large mesure, d'autant qu'il serait de nature à étonner peut-être quelques candidats et à troubler ceux qui se proposaient de voter pour eux.

Le ministère n'a pu arrêter, comme l'assure ce journal, sa liste d'éligibles, puisqu'il a pour cela un absolu besoin de connaître les choix des comités conservateurs et que, je le répète, une bonne partie de ces choix ne sont pas faits encore. Ainsi, les comités des droites n'ont eu que des réunions d'organisation, et celui de la rue de l'Élysée a suspendu ses séances depuis quelques jours.

Mes lettres de province m'apprennent qu'on n'a pas été partout très-satisfait de la note de l'Agence Havas portant que le gouvernement adoptait et faisait signer tous les anciens députés qui n'ont point voté l'ordre du jour des 363. Cette impression ne me surprend pas absolument. Avoir voté contre l'ordre du jour, peut-être même s'être abstenu, semble une garantie médiocre dans certains cas, lorsque par exemple, il s'agit de ces députés indécis, qui, jusqu'au dernier jour, avaient marché avec les gauches, ou de ces tapageurs qui avaient souvent compromis la dignité des séances.

Il m'a semblé assez inutile de vous recommander les révélations de l'affaire Giraud qui, hier, figuraient, plus ou moins en détail, dans un grand nombre de gazettes du matin et du soir. Mais vous pourriez ne pas apercevoir l'article que la République française consacre aujourd'hui au même incident judiciaire et je dois vous engager à le lire. C'est une exécution complète du jeune et malheureux ami de M. Gambetta, fourvoyé dans la déveine. Généralement, je dois le dire, on s'attendait à quelque chose comme cela; jeter par dessus bord les amis devenus gênants ou compromettants, c'est assez ordinaire chez M. Gambetta.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Plusieurs boulangers de notre ville ont été pris débitant du pain qui n'avait pas le poids fixé. Procès-verbal leur a été dressé.

C'est toujours à la consommation publique qu'on s'en prend.

Les enfants de la paroisse Ste-Elisabeth, ont reçu le sacrement de confirmation, qui leur a été conféré, ce matin à 11 heures, dans l'église paroissiale, par Mgr Monnier, évêque de Lydda.

On nous rapporte qu'un enterrement civil a eu lieu, hier, dans le quartier de l'Épéule.

Un individu nommé D... bien connu par ses déclamations radicales — a voulu faire enterrer son enfant âgé de 6 mois, sans cérémonie religieuse. Si c'est une manifestation anti-catholique que le malheureux a essayée, il a complètement échoué, car le convoi se composait de quatre personnes, lui, son frère et les deux porteurs. On dit cependant que D... avait fait maintes démarches pour renforcer le cortège, mais les habitants de la cour Lambre, où il habite, n'ont pas répondu à ses invitations.

Un acte semblable dénote chez l'homme qui le commet, un oubli total des sentiments du devoir, ou une idée de fanfaronnade révolutionnaire qui mérite la pitié générale.

Par une inconscience assez étrange, mais fort heureuse, l'une des filles de D... recevait le jour même le sacrement de confirmation!

M. de Fourton, ministre de l'intérieur, vient d'inviter les préfets à porter à la connaissance du public, et notamment des sociétés de secours mutuels de leurs départements, que les formules imprimées de lettres de faire part et de convocation en cas de décès, sur lesquelles il a été ajouté, après le tirage, soit au moyen d'un procédé typographique ou d'un timbre, soit à la main : 1° les nom, prénoms, qualité, profession et âge du défunt; 2° la date du décès; 3° le jour, l'heure et le lieu de la réunion, seront désormais admises à servir de la motivation de port accordée pour le transport des imprimés.

Sont nommés : Juge de paix du canton de Bavay (Nord), M. Lecomte, avocat, en remplacement de M. Sponi. Juge de paix du canton de Solre-le-Château (Nord), M. Devette (Auguste-Paul-Louis), licencié en droit, en remplacement de M. Delombe, qui a été nommé juge de paix à Seclin.

Un étrange incident a causé quelque émotion, ce matin, dans la rue de l'Alma.

Une fille de Mouveaux, qui se rendait à son travail, a mis au monde, dans la rue, un garçon.

Les femmes du voisinage se sont pressées auprès de la mère, l'enfant a été recueilli et soigné par l'une d'elles; il paraît que malgré sa naissance un peu brusque, le poupon est des plus viables et fort vigoureux.

Nous avons annoncé, hier, les brillants succès remportés au concours de Rambouillet, par la Fanfare de Wasquehal. Une magnifique réception a été faite à la Fanfare, à sa rentrée à Wasquehal, et toute la commune était en fête.

Or, comme il n'y a pas de plus belle eau qui ne se trouble; dans cette foule joyeuse se trouvaient cinq hommes qui, après avoir versé le superflu de leur allégresse, se mirent à échanger des coups de poing formidables. La pluie après le beau temps, n'est-ce pas la bonne loi naturelle?

Seulement, les coups de poing cherchèrent un centre de gravité et tombèrent tous en cadence sur le malheureux Léon G..., qui fut très-grèvement blessé. L'arrivée de la gendarmerie le délivra de ses bourreaux.

Les quatre personnages furent aussitôt saisis et conduits à la prison de Roubaix. Ce sont quatre belges, dont l'un, le journalier Charles Pethaens, a déjà été condamné à trois mois de prison, ce qui l'avait fait expulser de France. Les trois autres se nomment : Belvergue, Aug. Pethaens et Legrand.

Il paraît que ces quatre drôles étaient tombés sur le pauvre Léon G..., par suite d'une discussion patriotique. Léon ayant voulu continuer à fêter avec les français le triomphe de la Fanfare, ses quatre camarades étrangers l'accusèrent de manquer, par ce fait même, au patriotisme qui les enflammait; aux insultes, succédèrent les coups, et de là, l'incident tragique.

Une collision qui eut amené de graves accidents, a failli se produire dans la Grand'Rue, entre un car et une voiture, dans la soirée d'hier.

Le cheval conduisant la voiture, qui se trouvait à ce moment sur la voie du tramway, s'est tout-à-coup abattu une jeune fille de 15 à 16 ans, assise sur la banquette du véhicule, a été lancée sur le sol, par le choc, résultat de l'arrêt trop brusque; au même instant le car s'avancant et la malheureuse jeune fille était gisante sur la voie. Mais le car fut immédiatement stopé,

et les passants témoins de cet accident, se précipitèrent pour relever la jeune fille qui ne s'était fait aucune blessure. On fut obligé de remonter le cheval sur pied et à débarrasser la route pour le passage du car.

Il n'y a aucun accident grave à déplorer; la voiture, qui appartient à M. B... de la Grand'Rue, a eu seulement un de ses timons rompu.

Un incendie de courte durée et de peu d'importance a éclaté, hier, dans l'après-midi, vers 4 heures, au fond de la cour d'une maison située route de Watrelos, en face du cimetière, dans un hangar où se trouvait du foin.

Ce foin, qu'on venait de rentrer, était encore humide et sous l'action de la température assez élevée, il fermenta et prit feu; en un instant le petit hangar fut réduit en cendres.

Des voisins accourus, et quelques pompiers, empêchèrent l'incendie de s'étendre aux bâtiments d'habitation. Ce hangar appartenait à M. Lemain, cabaretier. Les pertes, portant sur 17 bottes de foin et les matériaux de construction du hangar, ne s'élevèrent pas à plus de 50 francs; il y a assurance à la compagnie le Nord.

Une petite baraque d'une marchande de légumes de la Grand'Rue, près du fort Mulliez, a été dévastée cette nuit par des malfaiteurs inconnus.

Des personnes qui passaient, ce matin, à 5 heures, aperçurent la porte de la baraque entrouverte contre l'ordinaire à pareille heure; un peu plus loin, les mêmes personnes virent abandonné sur le sol, un panier vide près duquel on avait oublié quelques pommes de terre. Il devenait évident que ce panier provenait de la baraque.

On alla prévenir Mme D..., propriétaire de la petite maison, et elle constata qu'on avait croché sa porte pour lui dérober des pommes de terre et d'autres légumes; le panier était bien à elle.

Deux réservistes de Bergues, MM. Ferd. Reraert, notaire, et François Dupuy, marchand de draps, appartenant à la classe 1861, ont été conduits avant-hier, à la prison militaire de la ville pour y subir une punition de quatre jours de prison que leur a infligée le général de brigade par suite de la mauvaise volonté qu'ils ont apportée à retirer leur livret.

Un enfant de 11 ans 1/2, le jeune Charles Lutin, demeurant au Pont de Marq, était monté sur un camion vide revenant de Lille, avant-hier. Arrivé à Marq, vers huit heures du soir, il voulut descendre, et, sans prévenir le conducteur, il sauta si malheureusement qu'il vint tomber sous l'une des roues. Il eut le cou écrasé. La mort fut instantanée.

Une petite fille de 7 ans était montée avec plusieurs enfants de son âge sur un camion qui stationnait rue du Croquet, à Lille, hier à 5 heures du soir. Ses camarades en sautant et criant, ont fait marcher les chevaux. La petite fille prit peur et voulut se hâter de descendre à son tour, mais elle tomba si malheureusement qu'elle eut la tête écrasée sous une des roues de la voiture. La mort a été instantanée.

Un affreux malheur s'est produit hier, à Lille, vers sept heures du soir, rue de Fives.

Le nommé Masquelier, camionneur de la maison Belval, s'était arrêté en face du cabaret sous l'enseigne A la Ville de Malines, où il était entré pour prendre une chope. Le camion était à peine arrêté qu'un certain nombre d'enfants se mirent à jouer, montent sur le camion et en descendant.

Quand le camionneur vint reprendre son attelage tous les enfants s'éloignèrent à l'exception de Fideline Théry qui, moins agile que les autres, ne put descendre qu'après la mise en marche de la voiture.

Dans sa précipitation, elle tomba si malheureusement, qu'une des roues lui broya la tête. La pauvre enfant a été tuée sur le coup.

Certainement ce malheur est dû à l'imprudence de la victime mais le camionneur a eu tort d'abandonner ses chevaux dans un quartier aussi populeux.

Il y a à Bruxelles, un service spécial pour le transport des lettres express dans toute la ville, qui fonctionne depuis longtemps et dont les effets sont très-avantageux pour le commerce.

Il serait à désirer que cette méthode de transport postal s'étendit en France au moins à toutes les grandes villes commerçantes; cela faciliterait les relations et ne pourrait qu'accroître les intérêts généraux du commerce. C'est épris de cette idée que nous donnons la manière dont fonctionne ces bureaux bruxellois de lettres express.

Tous les bureaux de poste débitent des timbres de 25 centimes et, par l'application d'un de ces timbres sur

une lettre affranchie préalablement au moyen d'un timbre ordinaire de 10 centimes — total 35 centimes, — on en assure la remise immédiate dans tout le rayon de l'agglomération bruxelloise, en la jetant, soit dans la boîte aux télégrammes dont tous les bureaux de poste sont pourvus, soit dans la boîte du premier omnibus qui passe. Désire-t-on une réponse par retour du courrier? Il suffit d'écrire sur la lettre : RÉPONSE PAYÉE, et d'insérer dans l'enveloppe un timbre de 25 centimes et un autre de 10 Le porteur attend la réponse et vous la rapporte immédiatement.

Le Courrier de la Mode, de la comtesse de Marly, donne cette semaine les renseignements suivants sur le mouvement de la haute fashion : On ne porte absolument plus de cuirasses; on les remplace par les corsages ouverts en châles avec trois gros plis fermés de côté sous une ceinture ronde avec une boucle en bijouterie. Les robes princesses ne sont pas délaissées et les habits Louis XVI continuent à être choisis par des femmes fort élégantes.

Pour aller aux eaux, on a commandé plusieurs polonaises directoire en faille antique bleue, rose, mais, lilas, vert, blanc crème ou tilleul, que l'on portera sur des toilettes blanches en mousseline unie coquillée de valencienne, avec flots de nœud vaiteau parsemés en tablier sur le devant de la jupe. Les habits Louis XVI se font en soie damassée doublée de soie tranchante, capucine, safran, vieil or, rubis, saphir, grenat ou turquoise, tranchant avec des robes de batiste blanche à jour ou de batiste de couleur assortie, mais dans des tons plus pâles. On emporte aussi beaucoup de toilettes en barège blanc avec coquilles de malines et nœuds de satin blanc; sur le côté gauche de la poitrine on pose une petite pochette en satin blanc pour un bouquet de fleurs. Comme chapeau, on porte avec ce costume une paille d'Italie forme Marie-Antoinette avec panache de plumes blanches, nœuds de satin blanc et bouquet de fleurs sur le chignon. Le crêpe de Chine et le crêpon de l'Inde reproduisent ces mêmes toilettes en couleurs pâles pour les femmes qui n'osent pas affronter le barège blanc. On commence à employer beaucoup cette année un nouveau tissu qui s'appelle du crêpe de Chine de fil, qui se blanchit aussi bien que de la batiste et qui se garnit de dentelle de Venise de point de Bruges ou de dentelles de Gènes.

Une élégante nouveautés et le fichu Fritze en crêpe de Chine splendidement brodé. Il se compose d'une grande pointe en crêpe de Chine qui se met sur la poitrine et se draperie en décrivant le cœur, retenu par un bouquet de fleurs. Les deux pointes du fichu se nouent derrière et retombent dans le dos. Ce fichu Fritze est d'une originalité extrême et par cela même tente toutes les femmes qui veulent de la nouveauté à tout prix. Les broderies se font de couleur naturelle, ce qui donne aux femmes qui le portent l'air d'un espagnolier. Un des plus remarquables était en crêpe de Chine blanc crème entièrement brodé de grosses roses avec branchages de feuilles mortes et de feuilles mousse. Un autre était en crêpe de Chine bleu pâle avec broderie de roses de toutes couleurs de nuances très-effacées. Enfin le troisième est en crêpe de Chine noir avec des roses détachées et ombrées de nuance tilleul, rouge, bleu pâle, se détachant sur un fond de petits branchages couleur de bois et entouré d'une guirlande de myosotis.

Des ouvriers maçons, en démolissant la chapelle de l'hospice, à Bergues, qui fait face au marché aux bestiaux, viennent de mettre à découvert un caveau contenant sept cercueils qui paraissent remonter à une date très-ancienne.

Les cercueils tombaient en poussière, seulement quelques petits fragments étaient restés intacts.

On n'a aucun indice de la date de sa construction.

Les ossements ont été réunis et conduits au cimetière.

On sait par des écrits qui existent encore à Bergues, que vers l'année 1300, il y avait à cet endroit un couvent de religieuses.

Un infanticide vient de mettre en émoi la paisible commune de Ste-Mariekerque, canton d'Audruick.

Mardi 4 juillet, un enfant d'environ quinze jours appartenant à la nommée Fideline Legrand, journalière, mourait au milieu de convulsions qui furent remarquées des voisins.

La rumeur publique accusa vite cette fille, de meurtres légers, d'avoir empoisonné cet enfant.

Une enquête fut ordonnée et Fideline Legrand avoua lui avoir donné, à diverses reprises, du lait dans lequel elle avait fait dissoudre le phosphore d'une certaine quantité d'allumettes chimiques.

Cette mère dénaturée a été mise en état d'arrestation.

On nous écrit de Saint-Omer. Mardi et mercredi dernier, ont eu lieu les examens des certificats d'études primaires pour les élèves des écoles de notre ville.

Les résultats sont les suivants :
Frères, 9 élèves des écoles tenus par les
2 de l'école laïque.

Total 11 élèves ont été jugés dignes du brevet.
Les partisans de l'enseignement laïque pouvaient se rendre compte que partout ils ont eu à se louer de la manière dont ils ont su accomplir leur tâche.